ESPACE CIVIQUE

BARGEMON - CALLAS - CHATEAUDOUBLE - CLAVIERS
FIGANIERES - MONTFERRAT



JUIN 2009

LE GRAND TOURNANT ?

Comme ses prédécesseurs, cet « Espace Civique » dresse le bilan des interventions du Conseil général dans notre canton et vous informe des évolutions des politiques départementales.

Le bilan des interventions 2008 n'est guère différent de celui des années antérieures. Si l'aide aux communes est en baisse par rapport à 2007, c'est simplement qu'il s'agit d'une année de renouvellement des équipes municipales. Baisse compréhensible aussi des investissements routiers, beaucoup ayant déjà été fait et la nouvelle tranche de restructuration de la RD 54 tardant à démarrer (voir P5). Par ailleurs le coût de la réouverture de la voie d'accès à Châteaudouble sera imputé sur l'exercice 2009. Soulignons à ce propos, comme pour la tempête de fin d'année, la grande réactivité des services du Conseil général.

Sur l'autre plan, par contre, 2008 pourrait bien marquer un grand tournant. Pour la première fois de son histoire, le budget primitif du Département n'a pu être voté en décembre mais a dû être reporté, le dernier trimestre 2008 laissant supposer des prévisions de rentrées des droits de mutation calamiteuses : - 40%, soit quelques 100 millions d'euros ! Il a donc été procédé à une révision complète du projet de BP initial et à des coupes sombres dans les dépenses. On trouvera plus loin l'essentiel du débat suscité à cette occasion et que l'on peut résumer ainsi :

Personne ne peut contester l'obligation de réduire les dépenses quand les recettes diminuent. Ce peut même être un exercice salutaire si c'est l'occasion d'un réexamen complet des politiques menées jusque là et des facilités de l'abondance. Malheureusement, ce ne fut pas le cas. On continue la même politique mais avec moins de moyens.

Ainsi n'a-t-on pas « dégraissé » le plus, là où les dépenses avaient filé le plus et où l'économie aurait pu être la plus importante, mais là où c'était le plus facile politiquement. De modestes budgets, comme ceux de la culture et du sport en ont fait les frais, qui plus est le sport amateur et les petits clubs plus que le sport à but lucratif et les grands clubs.

Tout aussi contestables, les nouvelles modalités d'aides financières aux communes et intercommunalités. Inutilement complexes, peu adaptées à la situation et aux besoins réels des petites communes, elles laissent tout le monde dans l'incertitude. En ce début de juin, on ne sait toujours pas quand se réuniront les « conférences» censées fixer les priorités d'interventions par territoires. Quant à connaître le montant des subventions sur lesquelles les collectivités peuvent compter en 2009 ?

Pierre-Yves COLLOMBAT
Conseiller général du canton de CALLAS
Sénateur du Var

LES AIDES DU CONSEIL GENERAL

En 2008, le Conseil général a continué à apporter une aide importante au canton de Callas, à ses communes, à ses associations. Au total **3 467 460 €**.

Aides financières aux communes et syndicats du canton.

Aides au fonctionnement : 935 000 € (916 000 € en 2007)
Aides à l'investissement : 2 284 670 €

	Bargemon	Callas	Châteaudouble	Claviers	Figanières	Montferrat	Syndicats	**TOTAL**
Fonctionnement								
Affaires scolaires	3 596	4 012	936	1 222	5 972	2 286		
CLSH					3 500	1 100		
Droits mutation et FCTP	121 315	133 560	141 288	100 627	159 230	169 330		
Dotation petites communes			30 000	30 000				
Divers	24 816		2 500					
Total fonct.	149 727	137 572	174 724	131 849	168 702	172 716		**935 290**
Investissement								
Amendes police	31 200	5 000	5 000	1 760	34 532	5 500		
Subv. invest.	368 019	270 880	200 703	205 000	342 005	333 071	433 000	
Total invest.	399 219	275 880	254 703	206 760	376 537	338 571	433 000	**2 284 670**

L'essentiel des aides au fonctionnement est constitué de reversements des droits de mutation et du Fonds de compensation de la TP, soit 825 000 €. L'importance de la somme montre la place des droits de mutation dans le financement du fonctionnement des communes, indépendamment même des aides à l'investissement accordées par le Conseil général, qu'ils permettent. La répartition des droits de mutation en 2009 se faisant sur la base des droits perçus en 2008, la baisse des dotations aux communes sera limitée sur l'exercice. Elle devrait être plus nette sur l'exercice 2010.

Parmi ces aides au fonctionnement de nos collectivités, il faut ranger l'aide à l'animation culturelle représentée par les tournées estivales de l'Opéra de Toulon et Jazz and Blues. Elles permettent à nos villages de bénéficier gratuitement de spectacles de grande qualité, par ailleurs accessibles à un très large public. En 2008, Claviers a reçu la première et Callas la seconde.



Jazz and Blues à Callas

Les subventions d'équipement aux communes et au SIVOM représentent 564 887 € de moins qu'en 2007, année de fin de mandat. On revient au niveau de 2006.

Pour l'essentiel, on retiendra un effort tout particulier dans le domaine du logement, acquisitions ou travaux (Montferrat, Claviers, Bargemon), des acquisitions foncières (Montferrat), de la voirie et réseaux (Figanières, Châteaudouble, Callas. Etc).

A noter une aide à la sauvegarde de la chapelle de Montaigu (Bargemon) et à la restructuration du théâtre de verdure de Figanières ainsi que le développement dans le canton des chantiers de débroussaillement effectués par des détenus en fin de peine. Encadrés par l'association SENDRA et le Ministère de la Justice, ils ont concerné : Bargemon, Callas, Figanières, et le SIVOM. On s'en félicitera, la justice pour être vivante et efficace devant être l'affaire de tous.

Pas seulement pour punir mais aussi réinsérer.



Sécurisation de la vieille route de Grasse

Aides aux particuliers, organismes de droit privé et au Collège :

Les aides aux particuliers (Aides aux agriculteurs, BAFA, etc.) représentent 77 220 € et celles au fonctionnement du collège Jean Cavaillès 84 125 €.
Bonne nouvelle, le changement des sièges de la salle multimédia vient de démarrer. Restera à régler le problème de sa ventilation.

Aides aux associations

L'aide au fonctionnement des associations cantonales s'élève en 2008 à 92 155 € au même niveau qu'en 2007, année de baisse.

Avec la crise des finances départementale et l'amputation des crédits consacrés au sport (particulièrement destinés aux petits clubs) et à la culture, les choses ne vont pas s'améliorer en 2009.

A noter une satisfaction cependant, l'aide très importante (20 000 €) accordée aux Journées équestres et du Cheval de Montferrat, devenue en quelques années l'une des manifestations phares du canton de Callas, grâce au dynamisme de ses organisateurs.

FIGANIERES		CALLAS		BARGEMON	
Anciens combattants	500	Festival de musique	25 000	Bargemon loisirs	1 000
Crèche	10 940	Leï Caminaïres	300	Bargemon loisirs (concert de rock)	800
Société de chasse	500	CEPAI	400		
Amicale du Plan	500	AS Callas canton	500	Bargemon loisirs (concert de jazz)	2 000
Centre d'animation	3 300	Réveil Callassien	600	Comité des fêtes	1 000
Ju Jutsu	500			Syndicat d'initiative	2 000
Judo club	500				
Ecureuil en Fête	1 500				
Tennis club	500				
Syndicat d'initiatives	1 500				
Boule figaniéroise	1 000				
Foyer rural	1 000				
TOTAL 22 240 €		**TOTAL 26 800 €**		**TOTAL 6 800 €**	

MONTFERRAT		CHATEAUDOUBLE		CLAVIERS	
Cercle des travailleurs	1 000	Crèche DOREMI	8 894	Foyer Rural	2 200
Contact Sud Musique	11 000	Comité des fêtes	2 200	Les oléiculteurs	900
Fadoli	200			Foyer Rural (course des hts villages)	1 100
Montferrat 2000	2 000				
Loisirs et Culture	2 100				
Football club	500				
Montferrat 2000 (journées équestres)	20 000				
TOTAL 36 800 €		**TOTAL 10 894 €**		**TOTAL 4 200 €**	



Remise des prix Course du haut pays 2009 (Bargemon)



Journées équestres de Montferrat



Clavolive 2008



La famille CCFF de Figanières

SUR LES ROUTES

En 2008, quelques 300 000 € auront été consacrés à l'aménagement et à l'entretien du réseau routier cantonal.

A cela, il faut ajouter les interventions directes des services techniques du Département sur la quasi-totalité des communes du canton : opérations de remise en état de chemins, réfection de revêtement de chaussées, faucardage etc. Au total, le montant de ces travaux effectués en régie avoisine 100 000 € (93 200 €).

S'agissant du giratoire des 4 chemins et de la réalisation d'un créneau de dépassement, inscrits au Schéma départemental voté en décembre 2007, la procédure d'acquisition foncière est en cours. Démarrage des travaux espéré pour 2011.

Si en 2008 la commune de Châteaudouble s'est faite inhabituellement discrète… elle s'est rattrapée à la fin de l'année où elle a malheureusement encore pâti des intempéries et de sa situation géologique très particulière : une masse de blocs d'environ 60T s'est détachée, nécessitant la fermeture de la RD51.

La mobilisation de la commune, des services du Conseil général, de la CAD pour les transports, a permis de faire face à l'événement. Mais, si la voie a été rapidement dégagée, n'étant pas sûre aux dires du géotechnicien appelé à la rescousse, elle n'a pu être rouverte à la circulation. Quand on regarde de près la structure de la roche, on comprend pourquoi et, il y a fort à craindre, que cet effondrement ne sera pas le dernier.

Après quatre mois de travaux d'une entreprise spécialisée, désignée selon la procédure d'urgence, la RD51 a pu être rouverte à la circulation.

Après la mise en sécurité des gorges et de la RD 555, depuis 2007 le CG aura dépensé 700 000 € sur l'accès direct à Châteaudouble.

Dans ces opérations, la Direction des routes du Conseil général a été particulièrement réactive, comme l'ont été les services techniques du Département lors de la tempête de la fin de l'année. Les routes barrées d'arbres abattus, tout particulièrement l'accès à Claviers, ont été promptement dégagés.

Chapitre plus joyeux, à signaler aussi le succès de l'opération de végétalisation de l'accès au collège de Figanières qui avait échoué lors de la création de la voie.

RD	Nature des travaux	Commune	Montant en €
25	Aménagement d'accotement Renouvellement de la couche de surface	Bargemon Callas	27 000 120 000
154 + 54	Elargissement d'un ponceau et dégagment de visibilité et purges de chaussée	Figanières	101 000
562	Rectification virage de la Clue	Callas	50 000
		TOTAL	**298 000**





Les travaux de sécurisation de l'accès à Châteaudouble

LE BUDGET 2009 DU CONSEIL GENERAL

Intervention lors du vote du budget prévisionnel

Nous connaissons tous les conditions difficiles dans lesquelles ce projet de BP a été élaboré. Inutile donc d'y revenir, même si je persiste à penser qu'une plus prudente utilisation de la manne des droits de mutation, ces dernières années, nous aurait conservé des marges de manœuvre bienvenues aujourd'hui.

La situation est là devant nous et il faut lui donner une réponse.

Celle-ci n'est pas simple, nous le reconnaissons volontiers, comme nous reconnaissons l'application des Services dans la chasse aux économies qui lui a été demandée.

Pourtant, aucun travail technique ne saurait dispenser de choix politiques, ne suffit à fonder une nouvelle politique. Vous nous aviez pourtant laissé espérer, Monsieur le Président, que la « crise » pouvait en être l'occasion.

Comme l'indique clairement le rapport de présentation, la méthode de fabrication du projet de BP 2009, modèle févier 2009, est identique à celle du BP 2009, modèle décembre 2008.

Lors de la première Discussion d'orientation budgétaire en octobre 2008, j'en avais déjà marqué les limites, alors même que le projet de BP retenait encore l'hypothèse d'un maintien du produit des droits de mutation à leur niveau antérieur.

On retrouve la hiérarchie des quatre niveaux d'intervention du Conseil Général : compétences obligatoires, engagements contractuels avec ses partenaires, engagements territoriaux, autrement dit envers les collectivités et enfin « dépenses arbitrables ».

Comme si toute politique en période de restrictions où toute action est financée au détriment d'une autre, n'appelait pas des arbitrages et des économies à tous les niveaux ? Ce projet de BP ne fait d'ailleurs pas autre chose.

Compétences obligatoires ne veut pas dire que toutes les dépenses sont obligatoires, en tous cas pas forcément à la hauteur qui est la leur.

J'ai évoqué lors de nos précédents débats les dépenses de personnel qui à chaque exercice augmentent beaucoup plus vite que la moyenne des dépenses. Constatons qu'au présent BP ce sont encore celles qui progressent le plus, les seules, même, avec l'APA : + 6,8% quand les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de près de 30% (-29,3%)…

L'autre effet pervers de cette méthode qui consiste à économiser non pas là où cela se justifie mais là où c'est le plus facile, c'est de mettre à mal des politiques qui, pour ne pas relever des compétences obligatoires du Département, n'en sont pas moins indispensables.

Absolument indispensables les aides aux collectivités dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des ordures ménagères : 7,4 M€ au total pour 2009, si j'ai bien lu le rapport. Chiffre très inférieur aux besoins. Mais peut-être y aura-t-il une rallonge quand le

programme d'intérêt national d'assainissement du Cap Nègre sera à l'ordre du jour ?

Ce type d'investissement, nous dit-on, devrait être à la charge de l'usager et non du contribuable, mobiliser des financements privés plutôt que publics.

Alors, soyez au moins logiques, commencez par les domaines qui ne touchent pas à un besoin essentiel comme le droit à l'eau et où ce sera le plus rentable. Cessons donc de financer la traversée de Toulon, comme le prévoit encore ce projet de BP, concédons l'ouvrage, puisque la concession est le remède à nos maux.

Constatons aussi que les investissements sur réseaux et infrastructures des équipements non départementaux augmentent de 5,8% quand ceux relatifs aux équipements départementaux baissent de 20%.

Certes, culture et sport ne sont pas des compétences obligatoires du Département. Des interventions dans ces domaines n'en sont pas moins nécessaires à la cohésion et à la vie de notre territoire. Ce fut en tous cas le pari qui fut fait en portant le budget culture à 2% du budget total.

Mais, encore une fois, soyez au moins logiques. S'il faut se recentrer sur les compétences obligatoires du Département, pourquoi créer et demain financer le fonctionnement d'un pôle culturel à Saint-Maximin ? Pourquoi ne pas transférer à TPM un palais des sports opportunément baptisé départemental et pour lequel on recrutera en 2009 du personnel supplémentaire ?

Les modestes crédits de fonctionnement de la culture et du sport baissent respectivement de 20% et 32%, mais selon quelles règles ?

Exit l'ADIAM censée pourtant donner jusque là entière satisfaction. En tous cas, c'est ce qu'on me répondait quand je posais la question de son rôle.

J'ai déjà dit ce que je pensais de la politique en matière de sport qui favorise le sport dit « d'élite », autrement dit le sport « professionnel ». [voir p. 10 et 11]…

Pour faire simple, le problème du BP 2009 c'est essentiellement celui de l'équilibre de la section de fonctionnement, les choix en matière d'investissement ayant surtout un impact sur les exercices futurs.

Ces dépenses d'équipement (Chapitres 20, 21, 23) à 264,3 M€, baissent globalement de 13,7% et en leur sein, les subventions aux communes et intercommunalités de 17,5%. Vu la conjoncture, on peut le comprendre, mais constatons qu'elles se sont maintenues au niveau de 2008…

Deux mots encore, avant de conclure, sur l'équilibre de la section de fonctionnement.

Par rapport à 2008, il fallait compenser une baisse de 54,4 M€, de recette globale, par des économies équivalente en dépense. Près de la moitié (25,1 M€ soit -41%) procède d'une baisse de l'autofinancement, le reste, pour l'essentiel d'économies sur les charges à caractère général (19,5 M€ soit -19,6%) et sur les charges de gestion courantes (17,8 M€ soit -6,5%). Si le total dépasse 54,4 M€, c'est que d'autres dépenses, les frais de personnel comme je l'ai dit, ont, elles, augmenté.

J'ai indiqué par quelle méthode ces restrictions ont été opérées, je n'y revendrai donc pas.

A noter cependant que les aides en fonctionnement aux Communes et intercommunalités (compte 65 734) baissent de près de 7 M€, soit -41% et que celles aux Personnes, associations et organismes privés (compte 6574) diminuent de 7,3 M€ soit -19,5%. Je n'ai trouvé dans aucun des rapports une explication à ce sujet.

On verra ce qui en résultera sur le terrain.

Monsieur le Président, chers collègues, nous reconnaissons volontiers que bâtir ce projet de BP n'était pas un exercice facile.

Mais, précisément, ce pouvait être, en tous cas nous l'avions espéré, l'occasion de revisiter les politiques départementales et quelques rentes de situation. L'occasion, non pas de réduire les dépenses là où c'était le plus facile, mais là où cela eut été utile et équitable de le faire. Espoir déçu.

Ce projet de BP ne renvoie pas à une nouvelle politique départementale. Mais à la même politique, avec moins de moyens et une incertitude maximum quant à ses modalités d'application, particulièrement pour les communes et les petites associations qui les animent.

Je souhaite me tromper mais il faut craindre que l'habileté de présentation ne suffise pas à faire disparaître les réelles difficultés d'application de ce projet de BP.

Pour cet ensemble de raisons, le groupe de la Gauche varoise votera contre ce projet de BP.

LA RÉVISION DE LA POLITIQUE ET DES MODALITÉS D' AIDES AUX COMMUNES

Un dispositif complexe aux résultats incertains

J'avais demandé, au nom de mon groupe, le retrait de cette délibération qui pose beaucoup de problèmes et dont les modalités doivent être clarifiées, malgré l'amélioration que constitue la dernière mouture, communiquée en fin de matinée. Très franchement, un sujet aussi complexe et aussi sensible méritait plus ample concertation.

La dernière mouture répond à une des objections qui venait à l'esprit et à la calculette à la lecture du premier projet : sous couvert de favoriser les investissements intercommunaux, réduire drastiquement les subventions aux communes stricto sensu. J'avais fait le calcul sur l'aire dracénoise (CAD + canton de Comps). Cela représentait une réduction de moitié des aides aux communes.

Cependant, la répartition 60% - 40%, si elle est plus « poreuse » reste un objectif. Ce n'est que si les crédits affectés aux opérations « structurantes » ne sont pas dépensés que les communes pourront en profiter.
Elles seront ravies de se retrouver bénéficiaires de ce que les intercommunalités voudront bien leur laisser et elles savent désormais quel est leur destin, notamment les communes

participant à des intercommunalités dont la ville centre est de bonne taille.

Ceci dit, trois objections demeurent :

1 - ***La distinction entre opérations de « proximité » et « structurantes » n'a pas la clarté qu'on lui prête.***

Par « opération structurante » faut-il entendre des équipements intéressant plusieurs communes ? Oui dans certains cas, mais pas dans tous. Si, par exemple il peut-être judicieux de construire une station d'épuration ou un château d'eau intercommunal, ce n'est pas toujours vrai.

Faut-il entendre des équipements nécessitant des financements importants, une école communale entrerait alors dans ce cadre ?

Cela signifie-t-il que les principaux investissements devraient se faire dans les communes centres des communautés ?

Cette distinction est aussi une hiérarchisation entre opérations intercommunales, nobles et prioritaires et celles qui relèvent de la gestion courante jugées non prioritaires.

Mais, une école et ses équipements, une salle des fêtes communale, l'entretien des bâtiments et des chemins communaux, l'équipement des quartiers, la réhabilitation des villages etc. sont-ils moins prioritaires que des stades, des médiathèques, des structures d'animation touristique ? Ils le sont au moins autant.

C'est un peu comme si on obligeait les communes à investir le moins possible dans l'indispensable afin de bénéficier du souhaitable. Car pour les communes, particulièrement les plus petites qui n'ont pas les moyens de le financer toutes seules, **proximité est synonyme d'indispensable.**

2 - ***Ce projet ne tient aucun compte des ressources réelles des communes et intercommunalités.***

Ce qui n'avait pas d'importance quand toutes les collectivités, l'un dans l'autre, obtenaient du Département les aides escomptées, en prend en période de pénurie.

Une collectivité qui bénéficie d'un casino ou de grands établissements industriels ou commerciaux n'est pourtant pas dans la même situation financière que celle qui n'en dispose pas.

Un simple regard sur le potentiel financier des communes varoises montre qu'elles connaissent des situations contrastées.

Je l'avais fait en 2006, alors que nous discutions déjà d'une modification des règles de l'aide aux communes.

Qu'avais-je constaté ?

⇒ **Des variations extrêmes entre communes** : de 1 à 6,7.

⇒ **Des variations non négligeables au sein de chaque catégorie** :

1. communes de moins de 1000h : Rapport 1/3,3
2. communes de 1000 à 3 500h : Rapport 1/6,7
3. communes de 3500 à 15 000h : Rapport 1/3,3
4. communes de plus de 15 000h : Rapport 1/1,4

La strate la plus homogène est donc celle des communes de plus de 15 000h et la plus hétérogène celle des communes de 1000 à 3 500h.

⇒ **Des variations non négligeables entre strates de communes :**

Si on neutralise l'effet des 20 communes dont le

potentiel financier est supérieur à 30% de la moyenne de leur strate, le potentiel financier moyen des communes, selon les strates est le suivant :

Strate 1 :	546,3 €/h
Strate 2 :	540 €/h
Strate 3 :	681,6 €/h
Strate 4 :	762 €/h

Ce sont donc les communes de 1000 à 3500 qui sont potentiellement les moins riches.

S'il s'agit de partager équitablement les efforts de rigueur, il n'est pas possible de ne pas intégrer cette dimension du problème. Ce n'est pas la seule, mais on ne peut totalement l'oublier.

3 - ***Ce projet sera générateur de conflits et de tensions au sein des « territoires » et donc, au lieu de favoriser le développement de l'intercommunalité, l'entraveront.***

C'est inévitable, dès lors qu'une enveloppe globale, qui plus est tri annuelle, sera définie, à charge pour les communautés, les syndicats et les communes de se la répartir. Je souhaite aux conférences de territoires, dont resterait à définir la composition dès lors qu'on sera obligatoirement appelés à y voter, bien du plaisir.

Tout particulièrement à la Provence verte avec ses 38 communes, ses 3 communautés de communes et un nombre que j'ignore de syndicats à vocation plus ou moins unique.

Accessoirement, cela signifie que les cantons -y compris ruraux- n'ont plus aucune réalité et que les Conseillers généraux n'ont plus qu'un rôle décoratif.

On s'en remettra, mais mieux vaut savoir ce que l'on vote.
Je vous remercie.

SPORT : UN BUDGET SELON SAINT MATHIEU

« Car on donnera à celui qui a et il sera dans l'abondance ; mais à celui qui n'a pas, on ôtera même ce qu'il a. »
Mathieu 25.29

« C'est le mot élite que vous fustigez »
Une Vice-présidente du Conseil général.

Commencée il y a trois mois et demi, la discussion budgétaire départementale vient de s'achever.

Crise ou pas crise, la majorité départementale, imitant en cela le Gouvernement, n'entend remettre en question aucune de ses politiques, revenir sur aucune de ses pratiques. Pourquoi d'ailleurs le ferait-il ? Ce qui a été fait a été bien fait, ce qui est fait est le mieux possible, ce qui se fera plus extraordinaire encore.

Comme dit le Président du Conseil général : « pendant toute la période qui vient de s'écouler, les recettes abondantes ont toujours été utilisées à bon escient. » et c'est « la baisse brutale des droits de mutation, dont le niveau jusqu'au mois d'octobre 2008 restait identique à celui de l'exercice 2007 [qui] m'a amené à reconsidérer le montant de nos

dépenses ». « Reconsidérer le montant de nos dépenses », pas nos politiques.

On n'a donc pas taillé dans le souhaitable mais dans le plus facile, reconduit les mêmes politiques, avec moins de moyens et pour résultat d'en exacerber les défauts.

Les exemples du sport et de la culture sont significatifs.

Les budgets de fonctionnement du sport et de la culture représentaient respectivement 1% et 1,6% des dépenses réelles totales de fonctionnement en 2008. Ils ont supporté 15,4% des baisses des dépenses de fonctionnement, hors autofinancement, cette année.

Pour couronner le tout, l'effort maximum n'a pas été demandé à ceux qui recevaient le plus, comme l'a montré le débat sur le « Sport d'élite », plus exactement « professionnel » et qui s'est focalisé sur le RCT.

Selon un récent rapport de la Chambre régionale de comptes, portant sur les exercices 2000-2007, le RCT bénéficie d'une aide publique plus importante que les clubs comparables. Le Conseil général en est le premier financeur.

« Le poids qu'occupent les subventions [75%] dans le total des produits d'exploitation de l'association [RCT] est élevé au regard des statistiques produites par la Ligue Nationale de Rugby […] En 2005-2006, ce taux était de 48% pour les associations dont les équipes jouaient en top 14. »

A cela s'ajoutent une subvention à la Société Sportive qu'il contrôle et l'acquisition de prestations de services (achat de places, d'espaces publicitaires etc.), mode d'intervention qui prend de plus en plus de place : « Le budget consacré par la collectivité à la promotion de son image par le biais du RCT a été multiplié par trois sur la période 2000-2006. A l'occasion du retour du RCT en Top 14 ».

Pour la saison 2005-2006 « les prestations de communication ont augmenté de 83,7% » relève toujours la CRC qui note par ailleurs, que « si l'on raisonne en terme d'affluence et non de capacité, les 16 000 places achetées annuellement par le département représentent en moyenne […] 13% du total des places occupées ».

Globalement pour la saison 2005-2006, la dernière pour laquelle la Chambre produit des chiffres, le Département aura apporté 1,244 M€ contre 678 000 € pour la saison 2002-2003, soit une progression de 83 % quand dans le même temps, le budget Sport du Conseil Général n'augmentait que de 11%.

Le département est ainsi la première collectivité à soutenir financièrement le RCT, la participation de Toulon et de TPM, pour 2005-2006, se limitant respectivement à 756 415 € et 230 000 €. En 2009, le RCT recevra donc 1,104 M€ d'aide, soit une baisse de 11,4% par rapport à 2008, les subventions, participations et dépenses publicitaires en direction des clubs baissant globalement d'un peu moins de 30%.

Était-il judicieux d'amputer autant le budget sport pour économiser si peu ? Si oui, pourquoi pénaliser plus la pratique amateur que le sport à but lucratif ?

Ces questions posées, je retourne à Saint Mathieu, espérant y trouver une réponse plus pertinente que celles qui m'ont été données en séance.

... EVENEMENTS ...



15 août à Claviers



11 novembre à Figanières



Rencontre avec les élus de Châteaudouble



Sainte Barbe S.C. de Callas



Le Méchoui de la paroisse à Bargemon



Vœux 2009 à Figanières

Les collaborateurs du Groupe des Élus de la Gauche Varoise sont à votre disposition pour toute information concernant un dossier ou tout autre sujet :

↳ **à Toulon : *Sylvie FOULON*** :
☎ 04.94.92.50.30 - **Fax** : 04.94.92.50.32

↳ **à Draguignan : *Marie-Jo PIGET*** :
☎ 04.94.50.46.85. - **Fax** : 04.94.50.46.84